Nations Unies

S/PV.7729



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7729e séance

Jeudi 30 juin 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Delattre	(France)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. De la Calle García
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	Japon	M. Akahori
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

16-20199 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Au cours des dernières décennies, un large consensus s'est dégagé autour de l'idée que le conflit israélo-palestinien ne pouvait être réglé que sur la base d'une solution des deux États. Les Palestiniens et les Israéliens ont souscrit à cette vision. Les pays de la région se sont également à plusieurs reprises déclarés en faveur de ce dénouement. Au début du mois de juin, le Secrétaire général et les ministres de quelque 30 pays se sont réunis à Paris pour discuter des incitations qui pourraient être proposées pour relancer la dynamique en vue de la réalisation de cet objectif. Le message sous-jacent de Paris est clair : nous devons agir de manière énergique maintenant sinon il faudra continuer d'avoir à faire face aux répercussions désastreuses pendant des années encore.

Malgré tous ces efforts et bien que la solution des deux États reste l'objectif proclamé des deux parties, le conflit perdure. Les tendances négatives sur le terrain continuent d'assombrir les perspectives de paix. L'espoir s'estompe alors que le camp de la paix, jadis puissant, faiblit des deux côtés. On assiste à une montée des extrémistes, qui veulent imposer leurs priorités et façonner la réalité. Le radicalisme alimente les peurs. La méfiance mutuelle engendre le désespoir et, au final, tout cela favorise la violence et la terreur.

Dans le courant du mois, Israël a été ébranlé par une violente attaque terroriste. Dans la soirée du 8 juin, deux Palestiniens ont ouvert le feu au cœur de Tel Aviv, tuant quatre Israéliens et en blessant neuf autres. Il y a tout juste quelques heures, une Israélienne de 13 ans a été sauvagement tuée à coups de couteau par un Palestinien qui est entré dans sa maison en Cisjordanie. Et le 21 juin, un adolescent palestinien a été abattu sur une autoroute par les Forces israéliennes de sécurité.

S'il est clair que les deux premiers incidents sont à l'évidence des actes de terreur – le troisième ayant été qualifié d'« erreur » ayant couté la vie à un innocent, tous illustrent clairement le climat de peur dans lequel Palestiniens et Israéliens vivent depuis des lustres. Je condamne de manière catégorique toutes ces pertes tragiques en vies humaines. Ces tragédies servent malheureusement de prétexte politique à ceux qui prônent cyniquement la division, sapant un peu plus la confiance entre les deux communautés. J'exprime mes sincères condoléances aux familles des victimes et demande aux autorités de traduire rapidement en justice les auteurs de ces actes.

Le mécontentement des Palestiniens ne disparaîtra pas comme par enchantement; on ne l'éliminera pas par des mesures sécuritaires agressives, des arrestations et des démolitions de maisons à titre punitif. Les déclarations publiques de ministres israéliens rejetant publiquement l'idée même d'un État palestinien ou appelant à l'annexion totale de la zone C n'aident pas non plus; tout comme la violence et la terreur alimentées par le ressentiment n'aboutiront pas à un État palestinien. Un avenir pacifique pour les deux peuples ne peut naître de déclarations glorifiant la terreur et justifiant le meurtre. Le respect mutuel ne peut venir d'agressions au couteau, à l'arme à feu et à la voiture-bélier.

Reconnaissant qu'il faut inverser de toute urgence cette dynamique destructrice, le Quatuor pour le Moyen-Orient a œuvré avec les parties et les principales parties prenantes régionales et discuté avec elles des moyens de préserver la solution des deux États. En septembre, le Quatuor s'est déclaré vivement préoccupé par les tendances actuelles sur le terrain et a soutenu avec force des mesures significatives qui contribueraient à stabiliser la situation, à avancer concrétement vers une réalité allant dans le sens de la coexistence de deux États et à redonner aux Palestiniens et aux Israéliens l'espoir qu'une paix négociée reste possible. En février, le Quatuor a noté l'absence de telles mesures constructives et décidé d'établir un rapport sur la situation sur le terrain, assorti de recommandations sur la meilleure manière d'aller de l'avant. Je suis heureux de pouvoir informer aujourd'hui le Conseil des conclusions de ce rapport.

Je voudrais commencer par remercier le Président Abbas et le Premier Ministre Netanyahu ainsi que leurs équipes de leur participation et de leurs contributions

constructives, sans lesquelles l'élaboration du rapport n'aurait pas été possible. Les membres du Quatuor ont travaillé sur la base du consensus, guidés par leur conviction que leur rôle consiste à rapprocher, à établir les faits de façon neutre et à dialoguer de façon constructive avec les parties, la région et la communauté internationale afin de permettre d'aller réellement de l'avant.

Le rapport n'examine pas de façon exhaustive la situation sur les plans humanitaire, politique, juridique et sécuritaire. Il est axé avant tout sur les grandes menaces qui pèsent sur la réalisation d'une paix négociée et formule des recommandations pour la voie à suivre. Le Quatuor s'engage à appuyer activement la fin du conflit israélo-palestinien sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et réaffirme qu'une solution négociée des deux États, qui réponde aux besoins d'Israël en matière de sécurité et aux aspirations des Palestiniens à un État souverain, qui mette fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et qui règle toutes les questions liées au statut permanent, est le seul moyen de parvenir à une paix durable.

Le Quatuor estime cependant que des progrès importants peuvent être accomplis dès maintenant sur le terrain par chaque partie, indépendamment, démontrant une volonté sincère d'avancer vers l'objectif des deux États. Pour cela, il faut de toute urgence que les deux parties respectent les engagements fondamentaux qu'elles ont pris au titre des accords existants et prennent des mesures pour empêcher que la situation caractérisée par un seul État et une occupation et un conflit perpétuels ne s'enracine.

Je voudrais souligner les trois tendances qui selon les conclusions du rapport du Quatuor remettent sévèrement en cause les espoirs de paix. La première, c'est la persistance de la violence et du terrorisme et l'incitation qui les alimente. La deuxième, c'est la poursuite de la politique israélienne d'extension des colonies de peuplement et des activités connexes en Cisjordanie. La troisième, c'est la situation à Gaza et le fait que l'Autorité palestinienne ne contrôle pas Gaza. Je voudrais insister une nouvelle fois sur le fait que ces tendances négatives peuvent et doivent être inversées de toute urgence pour pouvoir faire avancer la solution des deux États sur le terrain.

Le rapport décrit plus en détail ces tendances et les raisons qui font qu'elles inquiétent le Quatuor. Le principal objectif du rapport n'est pas de désigner des coupables mais de montrer la voie à suivre à l'appui de l'objectif que nous partageons tous, à savoir une solution négociée des deux États. Notre ambition est d'offrir une option constructive qui contribue à promouvoir la solution des deux États sur le terrain et à créer les conditions nécessaires pour des négociations constructives à l'avenir.

Le rapport contient des recommandations qui s'adressent aux deux parties, Palestiniens et Israéliens, concernant en particulier la violence, l'incitation à la violence, la construction par Israël de colonies de peuplement et les activités connexes, l'unité palestinienne et la mise en place des institutions. Il réitère l'appel lancé en septembre à Israël pour qu'il réoriente de manière positive et significative sa politique, en particulier dans la zone C, conformément à l'optique d'une transition vers un pouvoir civil palestinien accru, tel qu'envisagé dans les accords précédents. Comme le déclarait alors le Quatuor, des avancées dans les domaines du logement, de l'eau, de l'énergie, des communications, de l'agriculture et des ressources naturelles peuvent être réalisées dans le respect des besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité.

J'espère que, s'appuyant sur ce rapport, les deux parties vont coopérer de façon constructive avec le Quatuor afin de faire avancer le processus. J'encourage le Conseil de sécurité à saluer le rapport lorsqu'il sortira dans sa version intégrale – demain matin nous l'espérons – et à appuyer les efforts du Quatuor.

En conclusion, je voudrais souligner une fois encore que les deux parties doivent s'engager d'urgence à mettre en œuvre les recommandations du rapport. Le Quatuor propose un ensemble raisonnable de mesures qui, si elles étaient appliquées de manière sincère et résolue, avec l'appui de la communauté internationale, pourraient mettre Israéliens et Palestiniens solidement sur la voie de l'instauration d'une paix globale, ce qui aurait des retombées historiques pour l'ensemble de la région. Mais je voudrais dire aussi clairement et sans équivoque qu'un accord sur le statut permanent qui mette fin au conflit ne peut être le résultat que de négociations bilatérales directes, dont l'issue ne saurait être préjugée par des mesures unilatérales.

Comme le Secrétaire général l'a déclaré il y a deux jours à Jérusalem :

> « Aucune solution au conflit ne sera possible sans la reconnaissance du fait que Palestiniens et Juifs ont des liens historiques et religieux indéniables à cette terre. Aucune

solution ne peut venir de la violence. Au contraire, elle doit se fonder sur le respect mutuel et la reconnaissance des aspirations légitimes des deux peuples. Aucune solution ne peut être imposée de l'extérieur, mais doit découler de négociations directes sur les questions liées au statut permanent ».

L'enjeu, c'est un avenir de paix. Prendre des mesures audacieuses pour aller au-delà des platitudes, au-delà des accusations mutuelles et au-delà de la méfiance profondément enracinée suppose un leadership et une vision qui sont depuis bien trop longtemps singulièrement absents de ce conflit. Le moment est venu pour les parties de se montrer à la hauteur du défi. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que le Secrétaire général, notamment au travers de son rôle au sein du Quatuor, continuera inlassament d'aider Israéliens et Palestiniens à surmonter leurs divisions et à parvenir à un règlement juste et durable du conflit et à l'instauration d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël, dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

Le Président : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Avant d'inviter les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations, je voudrais, puisqu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le mois de juin, adresser les sincères remerciements de la délégation de la France aux membres du Conseil, en particulier à mes collègues Représentants permanents et à l'ensemble de leurs collaborateurs, ainsi qu'au secrétariat du Conseil, pour l'appui très précieux qu'ils nous ont fourni.

Au terme d'un mois chargé, très chargé, nous pouvons nous féliciter d'avoir su dégager un consensus autour de plusieurs questions importantes dont nous étions saisis. Nous n'aurions pu y parvenir seuls, bien sûr, ni sans l'ardeur à la tâche, l'appui et le concours de chaque délégation et des représentants du Secrétariat, ainsi que du personnel des services de conférence compétent. Alors que notre présidence se termine, je sais que tous les membres du Conseil s'associent à moi pour souhaiter bonne chance à la délégation japonaise, qui prend la présidence pour le mois de juillet.

La séance est levée à 10 h 20.